

## Compte-rendu étendu de « Coup de Chaud sur les Inégalités », forum de la transition écologique sociale

10 Septembre 2024 après-midi , Hôtel de Région, Bordeaux

*Le présent compte-rendu a été rédigé par Armelle QUEYRON [armelle.queyron@cerema.fr](mailto:armelle.queyron@cerema.fr) et Bruno LEMENAGER [bruno.lemenager@cerema.fr](mailto:bruno.lemenager@cerema.fr) de la DTER Sud Ouest du Cerema.*

L'objectif du forum est de traduire concrètement ce que peut représenter une transition écologique, sociale, juste et solidaire. Cette session s'est déroulée en trois temps successifs : une participation au jeu « Coup de chaud sur les inégalités » produit par ATD Quart Monde, une séquence de rappel des fondamentaux de la transition juste et d'exemples concrets et enfin une table ronde.

### Partie 1 Introduction et jeu

Après un accueil des participants par Benoit GANDON, directeur du Cerema Sud-Ouest, et de de Mme. Laurence MONNOYER-SMITH, directrice du développement durable du CNES et présidente du conseil scientifique et technique du Cerema, les participants ont été invités à jouer de façon accélérée à « Coup de chaud sur les inégalités », jeu de sensibilisation aux questions de transition écologique élaboré par ATD Quart Monde. En mode normal, le jeu dure environ 3 heures.



Le jeu est conçu pour réunir et sensibiliser une dizaine de joueurs, dont des personnes pouvant être en situation de vulnérabilité sociale. Il se joue en trois phases : 1/ la présentation de 5 « personnages-profil » (une infirmière, des retraités, un cadre, une personne vivant dans la rue et un travailleur

agricole). Ces personnages-profil sont volontairement très stéréotypés. Ensuite, sous la direction d'un animateur, les joueurs font grâce à des cartes, des choix de conditions de vie, d'impact et de capacité d'atténuation en cas de canicule dans leur vie quotidienne. Ensuite, en phase 2/ toujours grâce à des cartes à choisir après des débats, on procède au calcul simplifié du bilan carbone de ces personnages profils 3/ la discussion dans le groupe d'exemples de mesures pour atténuer le changement climatique et s'adapter, et l'estimation de leur efficacité d'une part et de leur impact en terme de développement ou de ralentissement des inégalités.

Pour en savoir plus sur ce jeu : [justine.marchal.pro@gmail.com](mailto:justine.marchal.pro@gmail.com)

Après avoir joué de façon accélérée, les participants sont revenus dans l'hémicycle du Conseil régional, pour les deux autres séquences de la journée.



## Partie 2 Rappel de fondamentaux et exemples concrets

### 2.1 Intervention de Coline BAUDIN, chargée de mission transition juste, délégation régionale l'ADEME

La transition écologique peut-elle être juste, sociale et solidaire, notamment en Nouvelle-Aquitaine ?

Coline BAUDIN travaille à l'ADEME sur la thématique de la transition juste et propose de faire un point théorique sur ce que l'on entend par "transition juste".

Quand on parle de transition juste, on évoque plusieurs aspects simultanément :

1. La première logique de la TJ (transition écologique) est de la mettre en œuvre, car les personnes les plus touchées par les effets du changement climatique sont les plus précaires. Ne pas faire cette transition est donc encore plus injuste. Certains discours justifient l'inaction en disant que la transition doit être juste, mais il est pire de ne rien faire. Le concept de "transition juste" vient du syndicalisme américain des années 1990, initié par Tony MAZZOCHI, président des syndicats de l'industrie et de la chimie. À l'époque, les syndicats étaient opposés aux politiques environnementales car elles allaient à l'encontre de leurs intérêts. La position de M.MAZZOCHI consistait à accepter la TE à condition que les travailleurs soient accompagnés, notamment ceux des industries fossiles, afin de ne pas "payer celle-ci avec leurs

emplois”. La transition juste implique donc un soutien aux travailleurs affectés, en particulier en matière d’emploi.

2. La seconde approche consiste à ne pas seulement considérer les pertes liées à la TE mais à soutenir et « verdir » l’ensemble des politiques environnementales. Progressivement, le concept de “transition juste” s’est imposé au niveau international. Il s’applique désormais à toutes les activités de la TE, y compris les politiques de logement et de lutte contre la précarité énergétique, et pas seulement aux mesures de réduction de la pollution et de décarbonation.
3. La troisième logique est une extension au-delà des seules politiques environnementales en termes de politiques publiques. Elle correspond à la nécessité d’assurer une transition démocratique, c’est-à-dire, qui prenne en compte toutes les parties prenantes, non seulement les citoyens et les citoyennes, mais aussi les syndicats, les collectivités et les associations. Elle vise à créer un dialogue social et, en ce sens, une transition juste. Cela peut aussi être un argument pour dire que les politiques environnementales peuvent être acceptées, et que le dialogue social facilite leur mise en place. En tout cas, cela se fera plus facilement qu’en l’absence totale de dialogue social. En ce sens, la transition juste est aussi un terreau fertile pour innover démocratiquement. Par exemple, le conseil citoyen pour le climat est une bonne illustration de cette idée de dialogue social. Ce dialogue illustre la logique de vulnérabilité, c’est-à-dire que nous ne vivons pas les politiques environnementales de la même manière, car de leur impact différencié. Ainsi, lorsqu’on met en place des politiques publiques, il faut penser aux territoires et aux personnes qui sont plus ou moins vulnérables. L’enjeu est donc de les adapter en connaissant mieux le territoire concerné et les personnes qui y vivent.

À l’échelle de l’ADEME, la transition juste s’inscrit dans le cadre de sa stratégie nationale, où elle a été identifiée comme un sujet clé. L’ADEME a d’ailleurs émis un avis à ce propos.

<https://librairie.ademe.fr/7128-avis-de-l-ademe-la-transition-juste.html>

L’ADEME a établi des partenariats, notamment avec ATD Quart Monde, et cherche à dialoguer davantage avec les acteurs sociaux, même sans porte d’entrée directe liée à la transition écologique. La direction régionale de Nouvelle-Aquitaine de l’ADEME a créé une feuille de route pour une transition juste en interne. Cela inclut la formation et l’information en interne, devenir un tiers de confiance sur cette thématique, et dialoguer avec tous les acteurs du territoire. L’objectif est de changer les méthodes de travail pour intégrer systématiquement la transition juste, la considérant comme un sujet transversal et non isolé.

## 2.2 Intervention Bruno LEMÉNAGER, directeur du développement, Cerema Sud-Ouest

L’objectif est de montrer comment le Cerema avance sur ce sujet.

Premièrement, il suit une approche par domaine d’activité (expertise en aménagement du territoire, bâtiments, mobilités, infrastructures, eau, environnement, littoral, énergie et risques). Cela consiste à décliner dans ces métiers la question de la transition juste, écologique et solidaire, et à se demander ce que cela signifie à l’interface technique de ces métiers et de la transition juste telle que présentée précédemment.

De plus, le Cerema essaie de développer des approches transversales pour ne pas perdre la synergie et la richesse qui caractérisent l’approche de la transition juste. Dans l’approche par métiers, au-delà de la question des co-bénéfices (par exemple, pour les mobilités, la décarbonation qui réduit la pollution de l’air), la question de l’acceptabilité sociale pose des dilemmes. Nous en avons fait l’expérience par le jeu tout à l’heure, avec le besoin de prévoir des mesures de correction ou

d'accompagnement pour qu'elles aient un impact positif sur les inégalités, par exemple. Cela oblige à approfondir ces sujets sociaux et à sortir de notre technique, voire technologique.

Dans les approches transversales, des questions communes se dégagent : l'importance de la circularité de l'économie, l'intérêt d'entrer dans l'économie sociale et solidaire, que ce soit sur les questions de matériaux, de conseils à la rénovation ou encore de conception. Les approches transversales comportent également des enjeux de sensibilisation et d'acculturation à la transition écologique et sociale. L'ADEME a, par exemple, animé un atelier collectif le 4 juillet dernier à la direction sud-ouest du Cerema. L'atelier avait pour objectif de diffuser cette connaissance à l'intérieur du Cerema afin que nous soyons plus pertinents. Nous souhaitons étendre cela à nos partenaires et clients, comme nous essayons de le faire aujourd'hui.

Il est utile de rappeler qu'en matière de transition écologique, les mesures en silo, les mesures isolées, ne fonctionnent pas. Une petite étude rapportée dans le journal Le Monde, parue dans Science, effectuée pour l'OCDE par des chercheurs aux Pays-Bas, a utilisé l'IA pour comparer 1500 mesures de politiques de décarbonation dans 41 pays. Elle conclut que les mesures qui fonctionnent, qui ont eu un impact significatif, sont très majoritairement (70%) des mesures combinées à d'autres. Il paraît donc souhaitable de sortir de son champ de compétence – et c'était vraiment l'objectif de la journée d'aujourd'hui – pour pouvoir atteindre une efficacité.

### 2.3 Intervention de M. Olivier BOUBA-OLGA, Professeur des universités, chef du service études et prospective au sein du pôle DATAR de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le service études et prospectives du pôle DATAR de la Région a pour vocation de produire des connaissances utiles pour l'action des collègues de la région et des acteurs sur les territoires. Il s'appuie fortement sur la production de cartes pour diffuser nos connaissances. C'est le sens du magnifique ouvrage intitulé La Nouvelle-Aquitaine en cent cartes, édité au début de l'année dernière. Il est mis à disposition des participants de la journée et a été diffusé en format numérique

[https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/la-nouvelle-aquitaine-par-les-cartes#titre\\_h2\\_5988](https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/la-nouvelle-aquitaine-par-les-cartes#titre_h2_5988)

Le document contient de nombreux travaux sur des sujets de la vie quotidienne des Néo-Aquitains, cartographiés en tenant compte des questions de transition juste et d'objectifs socio-écologiques.

Certains travaux nécessitent de concilier le respect des limites planétaires et les objectifs de bien-être pour tous. Pour y parvenir, il faut agir à différentes échelles locales. L'objectif est de réintroduire la dimension territoriale des problèmes, processus et phénomènes.

L'action doit être menée à toutes les échelles : macro, européenne, nationale, régionale et locale. En tant qu'acteurs situés quelque part, nous devons en tenir compte. Nous commençons à produire des connaissances sur divers sujets, principalement : l'aspect social au sens large, le bien-être de tous et le respect des limites planétaires.

Dans un premier temps, ces sujets sont abordés séparément, mais l'enjeu final est de produire une analyse systémique des territoires, de voir comment ces sujets s'interpénètrent et interagissent, et ce que cela révèle des situations locales et des actions possibles pour atteindre nos objectifs.

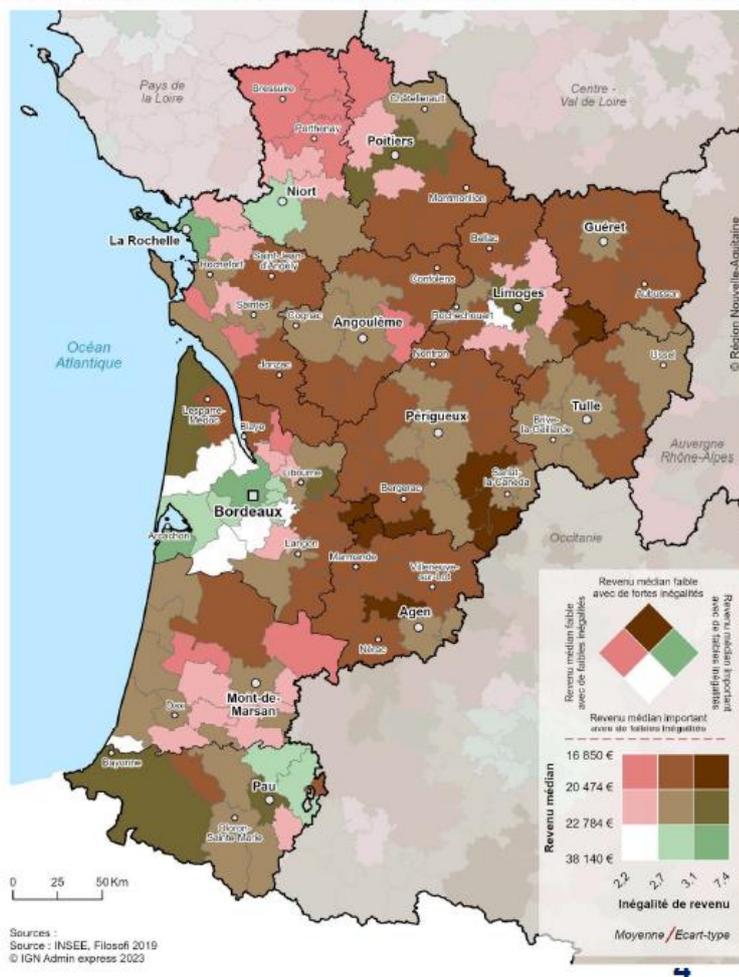
En ce qui concerne les limites, cela inclut la situation des territoires de Nouvelle-Aquitaine en matière de biodiversité, de consommation foncière et d'émissions. Nos cartes illustrent à la fois la situation actuelle et la dynamique.

se Pour illustrer, deux cartes seront présentées : l'une sur les niveaux de revenus, les inégalités de revenus, la pauvreté et les profils de pauvreté, et l'autre sur l'état de santé et l'accessibilité aux services de santé.

## Niveaux de revenu et inégalités de revenu

### Première carte

### Service Études, Prospective et Evaluations - DITEP/Pôle DATAR



<https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/la-nouvelle-aquitaine-par-les-cartes#:~:text=Dans%20le%20prolongement%20de%20l%E2%80%99exposition,%20sort>

L'analyse se situe à des échelles infra-régionales et infra-départementales, mettant en lumière les 154 intercommunalités de la Nouvelle-Aquitaine. Elle croise les niveaux de revenus et les inégalités de revenus, abordant ainsi les questions de pauvreté. Deux indicateurs sont utilisés : les niveaux de revenus et les inégalités de revenus.

Les données de l'INSEE, notamment le revenu disponible par unité de consommation à l'échelle des EPCI, ainsi que le recensement de la population de 2020 et la géographie de 2023, sont mobilisées. Certains territoires, comme le périurbain bordelais et un petit EPCI limitrophe à Limoges, présentent des niveaux de revenus élevés et des inégalités faibles, souvent en raison de processus de gentrification.

À l'inverse, d'autres territoires cumulent des niveaux de revenus faibles et des inégalités fortes, représentés par des couleurs plus foncées. Enfin, des territoires avec des niveaux de revenus moyens

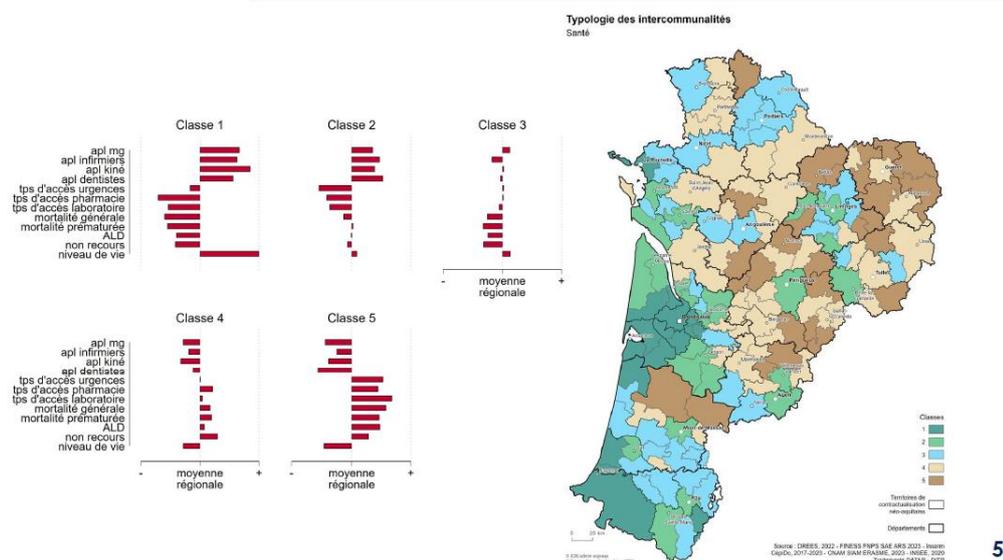
ou faibles et des inégalités faibles se trouvent, par exemple, dans le nord de la région. En élargissant l'analyse, on observe des tendances similaires en Bretagne et en Pays de la Loire.

**Seconde carte** (non encore disponible sur internet)



Service Études, Prospective et Evaluations - DITEP/Pôle DATAR

## Etat de santé et accès aux soins



5

En mobilisant plus d'indicateurs, méthodologiquement, on produit justement des typologies de territoires. Il s'agit de l'état de santé et de l'accès aux soins. Une dizaine d'indicateurs ont été mobilisés.

Le premier indicateur s'appelle « AMG », c'est l'Accessibilité potentielle localisée aux Médecins Généralistes. Plus l'indicateur est fort, plus on peut bénéficier d'un médecin disponible, près de chez soi, pour accéder aux soins. Il en va de même pour les infirmiers, les kinésithérapeutes et les dentistes. Ensuite, on a des indicateurs d'accessibilité sur le temps d'accès aux urgences, puis aux pharmacies et aux laboratoires. Tous ces premiers indicateurs renseignent sur l'accessibilité aux soins de premier recours sur les territoires, valable dans le temps.

Ensuite, on a des indicateurs sur l'état de santé des populations : mortalité générale standardisée, taux de mortalité (en neutralisant les différences d'âge et de genre), taux de mortalité prématurée (avant soixante-cinq ans) et autre indicateur d'état de santé : la part des personnes souffrant d'affection longue durée (ALD) dans la population et la proportion de personnes qui n'ont pas recouru aux soins sur les deux dernières années.

Le niveau de revenus, qui détermine en premier lieu l'état de santé des populations, est également pris en compte.

Avec ces onze indicateurs, on constate des effets géographiques marqués. Pour cela, on regarde le profil de chaque territoire, en formant des classes de territoire et en regroupant, dans la même classe, les territoires qui présentent le même profil sur les indicateurs. L'analyse fait ressortir cinq classes de territoire, caractérisées par les petits histogrammes à gauche.

La classe un (vert le plus foncé) est située sur Bordeaux et alentours, ainsi que sur le Pays Basque et La Rochelle. Si je prends le premier indicateur, l'accessibilité potentielle localisée au généraliste est très sensiblement supérieure à la moyenne régionale. Donc, l'accessibilité aux médecins généralistes est

bien meilleure. Idem pour l'accessibilité aux infirmiers, kinés et dentistes. En temps d'accès aux urgences, il est un peu en dessous de la moyenne régionale, donc c'est un bon temps d'accès. Plus il est réduit, mieux c'est. Donc, un accès aux urgences pour la classe un, toujours inférieur pour les pharmacies et laboratoires. Enfin, une mortalité générale et prématurée très inférieure à la moyenne. La proportion de personnes en ALD est inférieure à la moyenne. Sur ces territoires, tous les indicateurs - état de santé, accès aux soins - sont orientés positivement. On se dit que ce sont des territoires qui vont globalement bien alors qu'en fait, à l'échelle infra EPCI, il peut y avoir de grandes disparités.

À l'autre extrême, la classe cinq regroupe les territoires en marron le plus foncé sur la carte. Tous les indicateurs y sont mal orientés. Dans les classes plus modérées, il y a des indicateurs assez mal orientés également.

En conclusion, une approche croisée revenu-santé, par exemple, est intéressante et en cours de réalisation. L'enjeu sera de produire des analyses systémiques pour chacun des territoires, capables de positionner chaque territoire en matière de santé, biodiversité, et niveau de revenus. Dans quelle mesure avons-nous des territoires qui cumulent un ensemble de problématiques, et dans quelle mesure certains ont plutôt des problèmes sur tel aspect, mais pas sur tel autre.

#### 2.4 Stratégie des mobilités solidaires du conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Christophe SIMONET, expert, département Mobilités, Cerema Sud-Ouest

Émilie VAUTRIN, coordinatrice mobilité solidaire au département de Lot-et-Garonne.

E.VAUTRIN/ En 2021, le département de Lot-et-Garonne a initié une démarche de développement social local dans la communauté de communes Bastides en Agenais Périgord, révélant une problématique de mobilité.

Pour mieux comprendre ce phénomène, le département a sollicité le Cerema pour un diagnostic approfondi. Les conclusions ont montré la complexité et l'ampleur du problème, recommandant une étude à l'échelle départementale.

Cette nouvelle étude, cofinancée par l'État et le Département, visait à identifier les publics vulnérables et à évaluer l'offre de services de mobilité. Les résultats étaient alarmants : un Lot-et-Garonnais sur deux est en situation de vulnérabilité, et l'offre de mobilité ne répond pas aux besoins croissants.

Les recommandations ont conduit à la création du Plan Route et Déplacements du Quotidien, avec un axe dédié aux mobilités solidaires. Ce plan prévoit une plateforme départementale de mobilité et le développement de solutions pour les besoins non couverts. Le département a de nouveau collaboré avec le Cerema pour élaborer les Plans d'Actions en faveur des Mobilités Solidaires (PAM) sur l'ensemble du territoire.

C.SIMONET/ En matière de PAMS (Plan d'actions en faveur des Mobilités Solidaires), deux régions sont particulièrement avancées : l'Île-de-France et les Pays de la Loire.

Un travail important est en cours pour élaborer une méthodologie de création. Un guide méthodologique sera mis à disposition dans les régions et départements.

Pour le département du Lot-et-Garonne, la méthodologie appliquée se déroulera en trois étapes :

- Mise en place de la démarche, de partage avec la collectivité sur les objectifs, les ressources et les définitions.
- Recensement des acteurs et des solutions qui existent déjà sur notre territoire.

- Renforcement, modification, amélioration et partage de l'offre de services existante en matière de mobilité solidaire, sachant que l'un des intérêts majeurs du PAMS est de faire collaborer et coordonner toutes les actions. La proposition examinera la possibilité de mise en place d'une offre socle commune. L'ensemble du périmètre de l'étude pourra éventuellement être complété par d'autres offres de services. L'échelle du PAMS est celle du bassin de mobilité et en Nouvelle-Aquitaine, il en existe 54.

La durée prévue du travail en Lot-et-Garonne est de 12 mois.

**Question du Département des Pyrénées-Atlantiques :** La compétence doit-elle forcément être exercée au niveau départemental ou peut-elle être déléguée à un autre niveau ?

**Réponse :** La loi d'orientation des mobilités précise que le pilotage de ces plans relève du conseil régional. Un partenariat avec les départements est possible. Les besoins en Lot-et-Garonne étant pressants, il a été décidé d'impulser cette démarche à ce niveau.

## 2.5 Intervention de Mme. Laurence MONNOYER-SMITH, directrice du développement durable du CNES et présidente du conseil scientifique et technique du Cerema

Premièrement, les services de l'État ont produit une expertise de très grande qualité. C'est très important, car au démarrage de l'action, une meilleure connaissance permet un diagnostic plus facile et une action plus efficace.

Les services des DDPP sont des aides décentralisées et déconcentrées. Il y a aussi les services de l'ANCT, qui produisent toute une série de cartographie. L'information sur la ville et sur les inégalités entre territoires existe et est maintenant bien documentée.

Deuxièmement, cela ne suffit pas. Cela fait cinquante ans que nous avons connaissance du changement climatique, et pourtant, nous n'avons pas beaucoup progressé. L'articulation de cette connaissance avec l'action locale est complexe, car elle suppose une interconnexion entre des instances qui ne se parlent pas toujours facilement. Le rôle du Cerema est intéressant, car il soutient les collectivités locales et les associations. Ce ne sont pas les seuls acteurs, mais il faut savoir s'en saisir. La réunion d'aujourd'hui montre que c'est tout à fait à l'ordre du jour.

Troisièmement, il y a cette interaction entre la culture et l'expertise technique française, qui est extrêmement puissante comparée à beaucoup d'autres pays dans le monde, et les conséquences de leur action. On peut être un expert technique en transport, en logement, en santé, etc., mais la profondeur de cette expertise ne va pas forcément de pair avec la largeur d'un périmètre, notamment dans ses dimensions socio-économiques, démographiques ou géographiques. C'est très complexe. Sans se dévaloriser, il faut avoir conscience de cette complexité. Edgar Morin a d'ailleurs écrit des ouvrages entiers sur la complexité de ces interactions entre disciplines.

Aujourd'hui, nous nous attachons précisément à cela : défricher le terrain de cette interaction. On sent bien, à travers tout ce qui a été dit depuis le début de l'après-midi, qu'il y a du travail pour les experts et tous les intervenants, pour beaucoup et pour longtemps. Nous jetons les premières bases et il est particulièrement important d'avoir des exemples concrets.

## Partie 3. Table ronde animée par Justine MARCHAL, fondatrice d'« Acteurs en Transition »

Éric LABADIE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Nouvelle Aquitaine.

Bruno RAKEDJIAN, Coordinateur national accès aux droits, ATD Quart Monde

Sandrine HERNANDEZ, chargée de mission du Projet « 1 million d'arbres », Bordeaux Métropole

### Introduction (J.MARCHAL)

Cette table ronde a pour objectif de faire progresser la réflexion, entamée depuis le début de l'après-midi, sur la transition juste. Il s'agit d'une transition accessible à toutes et à tous, intégrant les dimensions sociales et environnementales.

Avant de penser à l'action, il est important de poser le contexte et d'adopter une perspective plus large. Nous avons donc commencé par le travail d'ATD Quart Monde autour des COP (Conférences des Parties) et sur l'accès aux droits, des sujets ayant des impacts tant nationaux qu'internationaux. Quel est le lien entre les questions environnementales et sociales à ces deux échelles ?

### Bruno RAKEDJIAN

C'est une chance d'avoir des lois et des décisions internationales, ainsi que des lois françaises, qui établissent ces liens.

Il faut commencer par présenter les différents textes et expliquer leur fonctionnement. ATDQM participe aux négociations lors des COP, où nous essayons de faire en sorte que l'action climatique prenne en compte les enjeux de lutte contre la grande pauvreté. Cela est déjà indiqué dans l'Accord de Paris et cela s'inscrit également dans le contexte du développement durable, avec pour objectif l'éradication de la pauvreté et une transition juste.

Un groupe de travail se penche sur cette question et des décisions ont déjà été prises au plus haut niveau de différentes COP. Il est important de citer une décision clé issue de la COP25 à Glasgow. Selon cette décision, les transitions justes doivent promouvoir l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois décents et de qualité. La question est de savoir comment cela s'applique dans chaque pays.

Deux ans plus tard, la COP27 à Charm el-Cheikh a conclu que la transition mondiale vers de faibles émissions offre des opportunités et des défis, notamment pour l'éradication de la pauvreté. Dans cette même décision, un paragraphe indique qu'une « transition juste et équitable » doit inclure la protection sociale, avec pour enjeu d'atténuer les impacts potentiels associés à la transition.

L'année dernière, la COP28 à Dubaï a mis en place un programme de travail sur la transition juste, indiquant qu'il doit y avoir des approches inclusives et participatives pour des transitions justes qui ne laissent personne de côté. Les décisions des COP tracent donc un cadre intéressant qui engage les États.

Il faut aussi citer les ODD (Objectifs de Développement Durable), dont le premier prévoit d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici 2030. La feuille de route française traduit cela en agissant pour une transition juste, en luttant contre toute discrimination et inégalité, et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et tous. Ce qui est intéressant dans cette traduction, ce sont les objectifs pour 2030, notamment 100 % d'accès aux droits fondamentaux. Parmi ces objectifs, il y a aussi la zéro pauvreté en conditions de vie, un indicateur géré par l'INSEE, comparant la France et l'Europe. Si on constate ces dix dernières années une baisse de cette pauvreté en Europe à 27, en France elle a tendance à stagner.

Évidemment, il est peut-être ambitieux de vouloir atteindre zéro en 2030, mais c'est bien de se fixer une grande ambition. On sent qu'il existe un enjeu de renforcement des politiques sociales et d'accès effectif aux droits, et que c'est une des clés de la lutte contre la pauvreté. On sent également qu'à travers ces questions, si on agit aussi au niveau politique, il faut un levier au niveau national pour atteindre cet objectif d'ici à 2030. Il s'agit de l'article premier de la loi contre l'exclusion de 1998, une grande loi de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Cette loi a été incluse dans le Code de l'action sociale et des familles, sous la forme des articles L115-1 et L115-2. Le premier paragraphe de l'article L115-1 stipule que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est un impératif national fondé sur le respect de la dignité de tous les êtres humains et une priorité d'ensemble des politiques publiques de la nation. Le législateur a donc souhaité que cette question de la pauvreté fasse partie des priorités. Par ailleurs, il y a beaucoup de paragraphes dans cet article qui engagent les collectivités et même les citoyens.

L'article L115-2 définit que la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion sociale et professionnelle doivent être réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes concernées. C'est une des clés : les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être inclusives et participatives.

<https://www.atd-quartmonde.fr/publications/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir/>

En conclusion, la méthode d'ATD Quart Monde consiste à s'adresser en priorité aux 10 à 20 % des personnes les plus pauvres d'un territoire.

Cet enjeu est crucial, tout comme celui de s'assurer que les fonds mobilisés les atteignent effectivement.

Ce n'est pas toujours le cas : selon une étude de l'institut Delors publiée cet été, les fonds européens de transition juste, destinés aux régions à fort enjeu de décarbonation, bénéficient souvent aux personnes les plus riches de ces régions. Ces fonds renforcent donc les inégalités, car ce sont ces personnes qui maîtrisent les « codes » pour les utiliser. Il est donc essentiel de réfléchir à l'utilisation de ces fonds pour qu'ils profitent réellement aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le quatrième point concerne le renforcement des protections sociales et interroge l'effectivité du droit.

Il est important de veiller à ce que les personnes en situation de pauvreté puissent accéder à l'information, à des emplois décents et de qualité, et ce, jusqu'à l'échelle internationale de la transition.

Justine MARCHAL

On comprend bien que, tant au niveau national qu'international, ce sujet est crucial et doit être pris en charge. Le lien avec les questions de lutte contre la pauvreté est bien établi, ce qui constitue une transition pertinente.

Maintenant que ce lien est établi, pourriez-vous nous donner votre point de vue à ce sujet ?

Éric LABADIE

Pour expliquer ce qu'est un commissaire à la lutte contre la pauvreté, car la plupart d'entre vous n'en ont probablement jamais rencontré, il faut savoir que ces postes ont été créés en raison de l'absence de mise en œuvre complète des dispositions du Code de l'action sociale et des familles depuis 25 ans.

Les commissaires à la lutte contre la pauvreté sont rattachés à chaque préfet de région. Leur rôle est de s'assurer que l'ensemble des politiques publiques se coordonne bien en direction des personnes les plus fragiles sur un territoire donné. De la même manière, les préfets à la politique de la ville veillent à ce que les politiques de droit commun bénéficient d'abord aux personnes les plus vulnérables. Il existe une parfaite congruence entre la logique de travailler à une transition juste et celle de lutter contre la pauvreté. Le fonctionnement « naturel » des grandes organisations produit des inégalités d'accès, de la surconsommation, du gaspillage, et donc, inévitablement, de la pauvreté.

Pour lutter contre la pauvreté, il faut d'abord tenter de construire des modèles économiques et sociaux de transition juste permettant un meilleur accès à la santé, à l'alimentation, à la mobilité, à l'emploi, etc.

C'est ainsi que l'on produit plus de cohésion sociale, réduisant les inégalités et augmentant le degré d'acceptabilité de la contrainte, ce qui est la définition de la vie en société : vivre sous la contrainte.

C'est peut-être ce qui nous différencie de certaines théories libertariennes qui se développent beaucoup sur les réseaux sociaux, portées par certaines personnalités médiatiques.

Si nous voulons continuer à vivre ensemble, il faut permettre à tous d'accéder au partage de la richesse produite, en rappelant que la France est la sixième ou septième puissance économique mondiale.

Cependant, il persiste une proportion et un nombre de pauvres très élevés dans notre pays : neuf millions de personnes n'accèdent pas aujourd'hui à la pleine citoyenneté, car elles ne peuvent pas vivre comme le reste de la société.

Ce qui est relativement nouveau depuis trente ans, c'est que des personnes ayant un emploi n'accèdent pas à une vie décente dans la société française, et dès le 15 ou 16 du mois, elles commencent à se poser des questions sur comment se nourrir, se chauffer, se déplacer, etc.

[Justine MARCHAL](#)

Nous venons d'avoir, grâce à ces deux interventions, une vue d'ensemble sur les enjeux de la lutte contre la pauvreté et de la transition juste. Il est maintenant temps de se concentrer sur des enjeux plus locaux. Avec la participation de Sandrine Hernandez, nous allons découvrir le programme de plantation d'arbres de Bordeaux Métropole et ses objectifs

[Sandrine HERNANDEZ](#)

L'opération "Plantons un million d'arbres" a été lancée en 2020 par Bordeaux Métropole pour répondre aux défis du changement climatique. En 30 ans, le nombre de jours de canicule a été multiplié par seize dans la métropole bordelaise, soulignant la nécessité de rafraîchir et d'améliorer le cadre de vie, tout en captant le carbone.

Le projet vise à planter un million d'arbres, avec un budget de 35 millions d'euros sur six ans. À ce jour, 400 000 arbres ont été plantés, principalement sur l'espace public, représentant 75 % des plantations effectuées. Bordeaux Métropole collabore avec les 28 communes de la métropole pour mener à bien ce projet.

L'intégration des arbres dans les projets d'aménagement a nécessité un effort pédagogique pour convaincre certains collègues réticents. Grâce à ces efforts, de nouvelles pratiques ont été instaurées, notamment dans les pôles territoriaux et le PLUi, intégrant l'arbre dans les règles d'urbanisme.

La prochaine étape consiste à mobiliser la société civile pour continuer les plantations, en veillant à choisir des essences adaptées aux changements climatiques, en collaboration avec le Cerema.

[Justine MARCHAL](#)

Tout ceci permet maintenant d'aborder des exemples de sujets très concrets qui prolongent ce premier échange.

## Éric LABADIE

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, nous avons financé quatre projets en Nouvelle-Aquitaine pour environ 15 millions d'euros au cours des cinq dernières années.

Parmi ces projets, certains concernent la mobilité solidaire, mais aujourd'hui, je souhaite mettre en avant ceux liés à l'accès à l'alimentation.

Avez-vous entendu parler des programmes tels que « Mieux manger pour tous » ?

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Appel-a-projets-Mieux-manger-pour-tous-2024>

Ces projets visent à lutter contre la pauvreté et à assurer une transition juste en créant du lien social. L'alimentation joue un rôle crucial car elle nous reconnecte au vivant et nous aide à comprendre l'origine des produits que nous consommons.

Les initiatives incluent des programmes de distribution de petits-déjeuners à l'école et l'accès à des produits de qualité pour la restauration collective. L'idéal est d'avoir des produits bio et locaux, mais ce n'est pas toujours possible. Ces programmes comprennent également une éducation à l'alimentation, au goût et à la préparation des produits bruts.

En soutenant ces initiatives, notamment les micro-locales, nous réduisons l'empreinte carbone et réintégrons des personnes exclues des circuits de distribution. La production alimentaire locale permet de réintroduire la saisonnalité dans notre alimentation, ce qui est souvent perçu comme un luxe.

En conclusion, se reconnecter au vivant et à l'environnement est essentiel pour lutter contre la pauvreté et assurer une transition juste, tout en étant plus économique.

## Justine MARCHAL

Dans la lutte contre les injustices sociales et environnementales, il est crucial de ne pas penser de manière isolée. En adoptant une approche globale qui inclut l'éducation et la fiscalité, nous pouvons progresser vers une transition juste. Dans cette optique, la coopération est également essentielle.

Concernant le projet de plantation d'arbres de Bordeaux Métropole, qui a été mobilisé pour mettre en place ces actions, notamment au niveau local ? Pourriez-vous nous fournir un premier bilan après ces quatre premières années ?

## Sandrine HERNANDEZ

Dans un premier temps, ce sont essentiellement les collègues de Bordeaux Métropole intervenant sur le domaine public qui ont été mobilisés. Cependant, il est rapidement apparu, sans grande surprise, que le foncier métropolitain comprenait beaucoup de terrains privés. Pour atteindre l'objectif de planter un million d'arbres, il était donc nécessaire de mobiliser tous les acteurs : particuliers, entreprises, bailleurs et associations.

La métropole a mis en œuvre différentes actions en fonction des publics :

- Un budget participatif pour valoriser et accompagner les opérations de plantation menées par des associations.
- Des distributions annuelles pendant un événement appelé "La semaine de l'arbre en fête", qui a lieu au début de la saison des plantations. Initialement prévu en novembre et décembre, cet événement a été décalé.

- Une opération de distribution gratuite de plants aux particuliers. Pendant cette semaine, des actions pédagogiques sont également menées auprès des scolaires pour les sensibiliser aux enjeux liés aux arbres.
- Plus récemment, un dispositif d'accompagnement pour les bailleurs sociaux et les copropriétés a été mis en place. Il a été constaté que de nombreux terrains peu utilisés pouvaient permettre des plantations, améliorant ainsi le cadre de vie et créant des îlots de fraîcheur. Cette action cible souvent des zones délaissées par la nature et les espaces verts. Ce dispositif, lancé en début d'année, a déjà reçu des réponses de six résidences, avec trois dossiers en cours d'instruction.

C'est le début de cette dynamique et il n'est pas encore temps de faire un bilan. Cependant, il est crucial pour Bordeaux Métropole d'accentuer les actions en direction des résidences sociales, en augmentant de 20 à 30 % les interventions dans les résidences très dégradées. Ce dispositif n'a pas encore été voté.

L'accompagnement, couvrant 50 % des opérations, inclut la désimperméabilisation, des outils de conception, et une garantie de reprise de trois ans. Il est également important d'intégrer les coûts de végétalisation dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, car les espaces verts et les plantations sont souvent les derniers éléments budgétisés et réalisés en fin de projet.

Concernant les entreprises, de grands travaux sont en cours, notamment sur l'avenir des zones d'activités. La concurrence entre les usages est forte, avec des conflits potentiels entre le photovoltaïque, les extensions, les réserves foncières et les plantations. Nous fournissons aux entreprises des marchés d'accompagnement et d'appui aux tiers, finançant à 100 % des projets collectifs avec des outils de préconception pour les projets paysagers, permettant de préfigurer les futures opérations de plantation.

Nous en sommes au début de cette démarche, mais l'idée est de répondre de manière précise aux besoins des acteurs rencontrés. Depuis ma prise de fonction, chaque réunion et chaque demande sont uniques, et nous essayons de faire du sur-mesure pour atteindre cet objectif collectif en mobilisant l'ensemble de la société civile de Bordeaux Métropole.

#### Justine MARCHAL

Nous devons faire un bilan dans quelques années pour évaluer l'impact sur les habitats les plus dégradés et l'accès pour les populations les plus précaires. Je vous propose d'écouter les actions concrètes d'ATD Quart Monde.

#### Bruno RAKEDJIAN

ATD Quart Monde mène divers projets expérimentaux pour acquérir des connaissances et soutenir les personnes en situation de pauvreté. Actuellement, un projet sur la transition écologique est en cours dans un quartier de l'est, où des membres du mouvement vivent avec les habitants. Ce projet vise à réduire les charges des habitants tout en favorisant la convivialité à travers des actions collectives comme des jardins partagés et des ateliers de fabrication de cosmétiques.

Un autre projet, développé par un bailleur social, concerne l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque. De nouveaux logements sociaux ont été équipés de panneaux solaires, permettant de réduire la consommation d'électricité de chaque foyer de 100 euros par an, soit environ 20 % de leur consommation annuelle.

Enfin, ATD Quart Monde soutient les initiatives des “Territoires zéro chômeur de longue durée”, déployées dans 175 territoires. Ces projets créent des emplois pour les chômeurs de longue durée en proposant des activités d’utilité sociale financées par la réactivation des aides passives.

Il existe des épiceries solidaires, des cafés solidaires, des initiatives autour des comobilités et des écomobilités, des garages solidaires, des ressourceries, ainsi que des services d’accompagnement aux courses et de soutien aux personnes âgées.

Un autre travail est mené par ATD Quart Monde concernant le logement et le quartier. L’enjeu de la disponibilité des logements abordables et modernes, capables de répondre aux défis climatiques, est central. La question du respect de la loi SRU se pose, notamment comment permettre aux collectivités d’atteindre 20 à 25 % de logements sociaux sur un territoire.

Il est donc crucial de promouvoir, à travers le déploiement d’un centre de politique, la construction de logements sociaux. Cela passe également par la rénovation des logements, car la problématique des passoires thermiques, voire des bouilloires thermiques, est récurrente.

En situation de précarité, les logements sont souvent surpeuplés. D’autres politiques, comme la politique touristique, peuvent avoir des impacts. En Nouvelle-Aquitaine, de nombreuses communes touristiques de bord de mer se plaignent de ne pas pouvoir loger les saisonniers. Une réponse possible à cette situation serait de construire des logements sociaux pour héberger ces personnes, répondant ainsi aux besoins des habitants et des entreprises locales.

Nous avons également discuté de la nécessité de la nature dans les zones résidentielles. Voici ce que nous a dit une personne : « *Nous préférerions voir et entendre des oiseaux plutôt que des voitures. Avoir un espace vert de proximité pour se promener, des arbres, car il n’y en a pas beaucoup. Cela me dérange de ne voir que des bâtiments devant et derrière chez moi. Un peu de verdure me changerait les idées. Il faudrait mettre en place des jardins, car il fait trop chaud en été, des arbres, des parcs, des jardins partagés pour cultiver des légumes. Il y a vraiment ce besoin, et il faut aussi que ces espaces soient entretenus et respectés.* »

Il y a également un besoin d’amélioration de la qualité de vie, de facilitation de l’accès aux droits, d’amélioration du lien social et de convivialité. Il est essentiel de mettre en œuvre une approche globale qui touche ces différentes dimensions de la vie des personnes.

Je voulais citer deux personnes :

1. « *Pour que les gens respectent davantage l’environnement et s’alimentent mieux, il faut d’abord qu’ils vivent mieux, se sentent mieux, et luttent contre la pauvreté, l’échec scolaire, le chômage et l’exclusion.* »
2. « *Il faudrait plus de lieux de rencontre, des salles adaptées aux besoins des jeunes, des familles et des personnes âgées. Un vrai centre social avec des professionnels pour nous aider et conseiller, et des permanences pour les problèmes quotidiens. Nous avons une belle médiathèque avec des animations, mais elle manque de personnel pour être suffisamment ouverte en semaine. Nous voulons plus d’espaces verts avec des jeux pour enfants et de l’ombre, et mieux connaître les différentes associations.* »

Ces besoins sont largement partagés. Deux exemples d’espaces collectifs qui, à travers des projets de transition, peuvent favoriser ces initiatives. Les questions de mobilité sont également cruciales. Une personne disait : « *La mobilité est un droit essentiel qui permet de réaliser d’autres droits : aller à l’école, à la bibliothèque, à la maison de la culture, voir un médecin, travailler. Pour cela, nous avons absolument besoin de transport.* »

## Conclusion

Benoît GANDON, directeur, Cerema Sud-Ouest

Les interventions sont très éclairantes, très inspirantes et surtout, elle montre tout ce qu'il reste à accomplir dans le croisement de ces sphères techniques : aménagement, mobilité et expertise sociale.

Lisa WILLIAM, la Secrétaire Générale de la COP Nouvelle-Aquitaine, a évoqué que les travaux de la COP Nouvelle-Aquitaine, mis en avant par l'État, la Région et l'ensemble des collectivités, intègrent cette dimension sociale dans la territorialisation de la planification écologique.

Guillaume RIOU, Vice-Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Les travaux ont commencé avec quelques exposés qui pouvaient être un peu déprimants ; le directeur de la délégation sud-ouest de Météo France n'a montré que ce que nous savons déjà mais cette petite piqûre de rappel, une fois encore sur l'atténuation ou l'adaptation, ou les deux, est particulièrement utile.

En matière d'atténuation, la Nouvelle-Aquitaine est passée de 50 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à 40 millions de tonnes, ce qui représente un progrès. Elle consomme également beaucoup moins d'énergie finale, passant de 170 TWh à 155 TWh. Toutefois, 62 % de cette consommation régionale d'énergie finale provient encore des énergies fossiles.

Dans le domaine de l'adaptation, des questions vont se poser aux six millions d'habitants de Nouvelle-Aquitaine, aux 150 millions d'habitants européens et à l'ensemble des habitants de la planète. Les phénomènes climatiques se multiplient, et ne sont plus seulement des phénomènes météorologiques mais bien des phénomènes climatiques. L'ensemble des populations en est maintenant pratiquement convaincu.

Pour autant, beaucoup de pédagogie reste à faire. Arriver à +1,7°C d'augmentation de la température moyenne est une chose, mais +2,7°C à l'horizon 2050, comme cela a été présenté ce matin, en est une autre. Or, 2050, c'est demain : nous sommes en 2025, c'est-à-dire que les bébés qui naissent aujourd'hui auront 25 ans. En 2050, nous serons déjà concernés par nos enfants ou petits-enfants, et par leur avenir direct.

Alors, qu'en est-il de ce processus adaptatif ? Il existe de nombreuses contraintes difficiles à gérer, telles que celles liées à l'eau et aux empreintes de transport.

Pour y voir plus clair, nous avons élaboré la feuille de route Néo Terra 2, qui aborde non seulement la sobriété et les empreintes sur les ressources, mais aussi leur utilisation pour notre développement humain. Nous y avons ajouté deux paramètres :

1. Santé : Le Pr Bouba-Olga de l'Université de Poitiers a présenté ses travaux sur l'indisponibilité potentielle de certains territoires, avec une surabondance dans certaines zones et un déficit dans d'autres. Cela soulève des questions sur notre nouvelle géographie, notamment la concentration des flux humains en bord de mer, de La Rochelle à Anglet en passant par notre métropole.
2. Rapport au temps : L'accélération des nécessités bouleverse notre rapport au temps, compréhensible à travers les sciences cognitives. Cette accélération, après 200 ans de développement industriel et l'avènement des démocraties, est analysée dans les écrits de Pierre Charbonnier du Sénat.

Finalement, cette promesse démocratique a été permise par l'extraction des ressources fossiles et minières. Cette parenthèse industrielle est en train de se refermer, ce qui met potentiellement en danger nos démocraties. Cela provoque des migrations de population bien compréhensibles et

bouleverse les équilibres occidentaux plus rapidement que nous ne pouvions l'imaginer il y a encore une dizaine d'années. Notre rapport au temps est également altéré, entraînant une recomposition évidente de notre géographie et de notre histoire.

Ensuite, nous avons voulu mettre un accent fort sur les questions de cohésion sociale et de solidarité, notamment la transition solidaire. Il n'est pas question de laisser nos personnes les plus démunies, qu'elles soient en situation de précarité financière ou sanitaire. Je pense à nos aînés. Nous avons tous compris ce matin, à travers les exposés des ingénieurs du Cerema, qu'il y avait un enjeu autour de l'habitat. La question n'est plus de savoir comment nous allons nous chauffer l'hiver, mais plutôt comment nous allons nous refroidir l'été.

De nombreuses populations vulnérables sont concernées, comme nos jeunes enfants dans les maternelles, qui ne peuvent plus faire la sieste dès le mois de mai à cause de la chaleur. Nos agents travaillent dans des conditions estivales infernales, notamment dans les travaux publics et le bâtiment. Il est clair que tout le monde sera impacté. Nous devons repenser la formation à cette nouvelle réalité.

C'est important, et c'est une compétence forte chez nous. Les ministères, vous-même, madame, nous disent que la destruction d'environ 1 200 000 emplois gris devra être compensée par la création de 800 000 à 1 000 000 emplois verts. Il faudra former les techniciens, les agents, nous tous. C'est extrêmement encourageant.

Dans nos premiers étages, nous devons trouver un peu de réalité et d'optimisme. A ce jour, le personnel politique n'a pas encore suffisamment pris la mesure de la rapidité des enjeux. En Nouvelle-Aquitaine il y a 4 400 maires à former, 155 présidents d'intercommunalité en lien direct avec leur population. Cela nécessite beaucoup de technicité, d'ingénierie, d'accompagnement et de dialogue territorial. Chaque grand projet, comme une ligne à grande vitesse, peut poser des débats, mais c'est aussi une solution d'atténuation et d'adaptation.

Pour des questions d'autonomie, de stratégie internationale, de géopolitique, mais aussi de services rendus à nos habitants, nous devons former et doter nos six millions d'habitants, y compris ceux éloignés des centres métropolitains, de tous les services nécessaires : transports, formation, disponibilité en eau, etc. Les enjeux sont nombreux et complexes, nécessitant beaucoup de dialogue et d'accompagnement. C'est ce que fait le Cerema avec ses équipes au quotidien, et c'est absolument formidable et encourageant. C'est pour cela que la Région y participe.

[Laurence MONNOYER-SMITH](#)

La Présidente remercie le vice-président et indique que c'est un vrai plaisir pour elle de constater la mobilisation de cette région sur ce sujet tellement crucial.

Elle retient quelques expressions, dont celle du Commissaire à la lutte contre la pauvreté, qu'il a utilisée à plusieurs reprises : « la transition juste est un sujet qui permet de faire société ». Selon elle, un des enjeux de la transition est fondamentalement de faire société dans un cadre démocratique. C'est extrêmement important et elle rappelle que, pour faire société, il faut arriver à conjuguer des défis d'ordre extrêmement divers qui potentiellement sont très clivants : « Fin du monde contre fin du mois », « métropole contre campagne », « végétariens contre amateurs de viande et de barbecue ». Ces sujets peuvent alimenter les discordes alors que l'enjeu demande une mobilisation collective avec et envers, en particulier, l'ensemble des populations plus vulnérables, plus fragiles. Nous, pays des Lumières, nous qui avons signé tous ces engagements, comme l'ont rappelé M. le Commissaire et M. RAKEDJIAN.

Pour s'engager dans cette trajectoire, le territoire de Nouvelle-Aquitaine est riche de ses associations, de ses politiques mobilisés, de ses déclinaisons d'agences d'expertise qui se mettent à leur disposition.

Ce qui a été présenté est extrêmement encourageant : des engagements différents et des projets dans lesquels les participants sont tous impliqués.

Cela permet, à travers ce que disait Mme Hernandez, une capacité de précision, au plus près, au plus proche des territoires, afin de pouvoir répondre aux enjeux extrêmement différenciés du territoire.

Il n'y a pas de plus grand défi, finalement, que d'arriver à faire société, dans un monde en tension et en menace climatique extrêmement précise et rapide. Nous n'avons pas d'autre solution que de nous mobiliser et de nous mobiliser ensemble, en comptant sur les expertises des uns et des autres.

En tout cas, c'est, selon elle, un des objectifs de la feuille stratégique sur laquelle le Cerema travaille et, en tant que présidente du comité scientifique et technique, elle fera tout son possible pour essayer de transmettre à la fois ce qu'elle a entendu cet après-midi : la mobilisation, l'enthousiasme et la capacité d'agir collectivement.